

Décloisonnement ? Les prises de position publiques de la part d'entreprises en faveur d'associations activistes dans le cadre des litiges qui opposent ces dernières à d'autres entreprises ne sont pas chose courante. En novembre 2013, Greenpeace avait sollicité six sociétés françaises implantées en Russie afin qu'elles interviennent dans la libération de l'équipage de l'*Arctic Sunrise*, arrêté par les garde-côtes russes dans la mer de Barents. Sans résultat. En septembre 2012, feu Christophe de Margerie, président de Total, avait déclaré dans une interview au *Financial Times* que « du pétrole au Groenland serait un désastre ». Le patron du groupe français se démarquait alors ostensiblement de plusieurs de ses confrères. Mais sans les nommer. En 1995, après l'annonce de la reprise des essais nucléaires français dans le Pacifique, les professionnels du Beaujolais avaient diffusé des encarts publicitaires pour marquer leur désaccord. Mais cela faisait suite à une campagne de boycott qui enflait en Europe. Aussi, dans la lettre qu'il a publiée sur le site de son groupe le 8 juin, le président d'Hachette Livre va-t-il plus loin en s'interrogeant, en tant qu'« éditeur » et « citoyen », sur « la virulence de [la] réaction [de la société canadienne Résolu] à Greenpeace ». Cette démarche pourrait inciter à penser qu'il existe des synergies inexploitées entre ONG et entreprises pour faire progresser les valeurs environnementales.

INSTITUTIONS, REGLEMENTATIONS

Droits sociaux fondamentaux, Emirats arabes unis

Les Emirats arabes unis veulent améliorer les conditions de travail des migrants

Les pays de la péninsule arabique sont régulièrement pointés du doigt par les associations anti-esclavage en raison des conditions de travail des migrants. Au centre de la polémique, le système de la *kafala*, qui rend le travailleur totalement dépendant de son employeur et conduit à de nombreux abus. Les Emirats arabes unis, qui comptent près de 8 millions de migrants – soit 80 % environ de la population totale – dont une grande part est employée à des tâches domestiques, n'échappent pas aux critiques (voir IE n° 215). Une réforme récente adoptée par le Conseil national fédéral (le parlement local), qui doit encore obtenir la validation présidentielle, leur garantira désormais **un mois de congés payés par an, un jour de repos par semaine, une couverture médicale et un contrat de travail**. L'embauche de migrants de moins de dix-huit ans sera par ailleurs interdite. Les associations appellent cependant à la vigilance sur le bon déploiement de cette réforme. L'exemple du Qatar (voir IE n° 256), qui a été le premier émirat à entamer une réforme de la *kafala* sous la pression de l'opinion internationale, montre en effet que de nombreux obstacles se dressent pour une réelle application des réformes. Une véritable volonté politique sera donc nécessaire, et ce d'autant plus que le travail domestique est, par nature, difficile à contrôler.

Paradis fiscaux, monde, Europe

Soixante-huit pays s'accordent pour lutter contre l'évasion fiscale

Le 7 juin, soixante-huit pays et juridictions ont porté un coup majeur à l'évasion fiscale en adoptant une convention multilatérale (ou « instrument multilatéral ») qui intègre **quatre mesures du plan de lutte contre l'évasion fiscale de l'OCDE** (le BEPS). Ces mesures sont : la lutte contre le « chalandage fiscal », qui permet aux entreprises de se servir des différences de législation pour réduire leur imposition ; une définition plus précise de l'« établissement stable », qui fixe les critères pour identifier le pays où l'entreprise réalise son activité et où elle doit être imposée ; la lutte contre les produits financiers dits « hybrides » qui évitent certaines impositions ; un dispositif de règlement des litiges (partiellement critiqué par les associations, NDLR). **Cet instrument doit éviter aux Etats de renégocier chacune de leurs conventions fiscales bilatérales**, ce qui prendrait de nombreuses années. L'OCDE se félicite de ce pas en avant et du fait que plusieurs pays considérés comme des paradis fiscaux fassent partie des signataires (Luxembourg, Singapour, Seychelles...). La liste devrait du reste s'allonger puisque près d'une dizaine d'autres juridictions ont déjà exprimé leur souhait d'implanter ces mesures dans leurs conventions fiscales. **Parallèlement**, les eurodéputés des commissions des affaires juridiques et des affaires économiques ont voté, le 12 juin, un projet de directive rendant obligatoire la publication d'un reporting pays par pays de certaines informations (chiffres d'affaires, bénéfices, assiette fiscale, impôts) pour les entreprises européennes ou celles ayant une filiale dans l'Union dont le chiffre d'affaires est supérieur à 750 millions d'euros. Les députés ont toutefois adopté une clause permettant aux sociétés de ne pas divulguer certaines informations sensibles. Cette clause est dénoncée par des associations, comme Transparency International, car elles estiment qu'elle retire au texte une grande partie de sa substance. Le projet doit encore être validé par le Parlement et le Conseil.

Pétrole, Libye, Qatar

Le différend entre l'Arabie saoudite et l'Iran s'invite dans le champ économique

Dans le sillage de la décision prise par plusieurs Etats arabes et les Maldives de rompre leurs relations diplomatiques avec le Qatar pour cause de soutien au terrorisme, le gouvernement non officiel de l'Est libyen a annoncé qu'il retirait à la multinationale suisse **Glencore** ses droits d'exportation de pétrole sur le port de Marsa al-Hariga. Avec 8,5 % du capital, la société de capital investissement qatarie, Qatar Holding LLC, est en effet le principal actionnaire du groupe helvétique. Le gouvernement d'union nationale soutenu par les Nations unies accuse toutefois l'autorité de l'Est de vouloir profiter de la situation pour reprendre le contrôle des exportations de pétrole dans cette partie du pays. **Quoi qu'il en soit, cette action à l'encontre des intérêts qataris**, dont le fonds souverain sert les intérêts économiques autant que politiques du pays, pourrait inspirer d'autres initiatives et toucher des entreprises occidentales dans lesquelles le fonds possède des participations.

OUTILS POUR LA RSE ET L'ISR (indicateurs, tendances, initiatives, études)

Conditions de travail, France

Les arrêts de travail : un phénomène encore mal appréhendé par les directions des entreprises

Le cabinet de conseil Réhalto, spécialisé dans le bien-être au travail, a publié sa troisième enquête annuelle « Comprendre pour agir », qui porte sur les arrêts de travail et les plans d'action des entreprises en France en matière de santé. Le cabinet relève la progression constante de l'absentéisme (3,9 % en 2016, soit une augmentation de 0,6 % par rapport à 2015) et la surreprésentation des seniors, des ouvriers, ainsi que des salariés du secteur des transports. **Par ailleurs, 27 % des salariés déclarent qu'ils ont sollicité un arrêt de travail pour des raisons professionnelles** (relations avec la hiérarchie, charge de travail...), un taux en forte augmentation par rapport à 2015 (20 %). Ce facteur serait mal identifié par les DRH : selon l'enquête, 2 % d'entre elles seulement estiment que les arrêts de travail sont dus à une cause professionnelle. Par ailleurs, si les DRH jugent que l'impact des arrêts de travail sur l'organisation de l'entreprise et sa performance économique est important, elles ne sont que 20 % à pouvoir évaluer précisément son coût. Enfin, 43 % seulement des entreprises ont mis en place un plan de prévention, un constat corroboré par l'étude annuelle de CFIE-conseil sur l'analyse des rapports annuels de RSE.

Climat, Etats-Unis

Les Américains s'opposent à Donald Trump sur le climat

Selon un sondage réalisé par l'agence de presse Reuters et la société de sondages Ipsos, 72 % des Américains sont favorables à des « *mesures énergiques* » pour lutter contre le réchauffement climatique et 68 % souhaitent que les Etats-Unis soient des leaders en la matière. Ils sont par ailleurs 44 % à penser que l'économie américaine souffrira de la sortie de l'accord de Paris. **Le climat figure cependant en dernière position sur la liste de leurs priorités**, derrière les questions de santé, de terrorisme ou d'éducation. Les auteurs estiment donc que même si une majorité d'Américains déplore la décision de Donald Trump, ce dernier ne devrait pas faire face à une opposition très vigoureuse.

Climat, énergie, monde

Pour Wood Mackenzie, les majors pétrolières tardent à investir dans les énergies renouvelables

Dans une étude payante disponible depuis le 12 juin, le cabinet de conseil Wood Mackenzie, spécialisé dans l'énergie, les métaux et l'industrie minière, indique que **les grandes compagnies pétrolières devraient investir plus de 350 milliards de dollars dans les énergies solaire et éolienne d'ici à 2035** pour conserver la part de marché qu'elles détiennent aujourd'hui dans le pétrole et le gaz (12 %). La dynamique qui entoure les technologies relatives aux énergies renouvelables est désormais irréversible et les auteurs de l'étude estiment que les investissements dans ce domaine devraient, pour les acteurs les plus entreprenants, représenter 20 % de l'allocation de leurs actifs. **Ceux qui retarderont leur diversification courent le risque de s'installer dans un « désavantage structurel »** si les énergies solaire et éolienne progressent plus rapidement que prévu. Si le cabinet admet qu'à l'heure actuelle, le retour sur investissement dans le secteur des énergies renouvelables correspond encore à la moitié environ de celui qu'on observe dans le domaine des hydrocarbures, il ajoute que la longue durée de vie du *cash-flow* lié aux actifs devrait aider les entreprises à soutenir leurs dividendes.

PARTIES PRENANTES ENGAGEES

Pollution, justice, automobile, Europe

Actions de groupe : Volkswagen pourrait être attaqué dans plusieurs pays européens

Alors qu'aux Etats-Unis, Volkswagen a accepté de payer des amendes et des indemnités qui dépasseront 25 milliards de dollars pour régler les litiges dus au scandale des logiciels truqués (Dieselgate)

révélé en septembre 2015, aucun accord similaire n'a été conclu en Europe. Après l'échec des négociations avec la société, des propriétaires européens de véhicules truqués ont décidé de passer à l'offensive afin d'obtenir réparation, ce qui pourrait se traduire par une vague d'actions de groupe sur le continent. **Le mouvement a été initié par 180 000 automobilistes néerlandais**, regroupés dans la Volkswagen Car Claim Foundation et qui ont attaqué Volkswagen aux Pays-Bas, et le cabinet d'avocats britannique Marcus Sinclair, qui a déposé une plainte au nom de **41 000 automobilistes britanniques**. La fondation affirme par ailleurs être en discussion avec des associations similaires dans plusieurs autres pays européens, dont la France. Ces initiatives font écho à l'appel de la commissaire européenne au Marché intérieur et à l'Industrie, Elzbieta Bieńkowska, qui avait exhorté Volkswagen, en juin 2016, à verser volontairement aux propriétaires de voiture européens une compensation comparable à celle que la société entendait payer aux consommateurs américains (voir [IE n° 240](#)).

Pollution, textile, Chine, Inde, Indonésie

Une étude dénonce la pollution due à la fabrication de viscose dans l'industrie textile

La viscose est une matière utilisée dans l'industrie textile et produite à partir de la cellulose ou de la pulpe de bois. La production de viscose est aussi une industrie très polluante. La fondation américaine Changing Markets a publié le 13 juin les résultats d'une [enquête](#) réalisée sur dix sites industriels en Chine, en Inde et en Indonésie. **Ces résultats mettent en évidence des situations environnementales dramatiques**, tant pour les ouvriers qui travaillent dans les usines que pour les populations avoisinantes, notamment en raison **des émissions de disulfure de carbone. Ce produit inflammable et volatil est à l'origine de nombreuses pathologies** (maladies coronariennes, anomalies congénitales, maladies de la peau, cancers). Mais les enquêteurs ont également relevé une pollution des réserves en eau, ce qui les rend impropres à la consommation. Des donneurs d'ordre, parmi lesquels H&M, Inditex, Marks & Spencer ou Tesco, sont visés. La plupart des marques reconnaissent les problèmes liés à la fabrication de la viscose et affirment qu'elles étudient des solutions pour les résoudre, mais selon Changing Markets, les progrès ne sont pas assez rapides.

Droits humains, justice, sécurité, Australie

L'Australie et des sociétés de sécurité vont payer 70 millions de dollars à des migrants

L'Australie mène une politique d'immigration très dure, critiquée par l'Organisation des Nations unies et les associations de défense des droits humains. Sa marine repousse systématiquement les bateaux clandestins. Par ailleurs, **les réfugiés qui parviennent à gagner ses côtes sont placés dans des centres de rétention offshore, parmi lesquels le camp de l'île de Manus rattachée à la Papouasie-Nouvelle-Guinée**. En avril 2016, la Cour suprême de Papouasie-Nouvelle-Guinée a déclaré ce « centre régional de détention » illégal et anticonstitutionnel, une décision qui a conduit l'Australie à accepter de le fermer. Mais 829 demandeurs d'asile sont encore retenus sur l'île. **En décembre 2014**, le cabinet d'avocats britannico-australien Slater & Gordon avait engagé devant la Cour suprême de l'Etat de Victoria, pour le compte de réfugiés, une **action de groupe** contre le gouvernement australien et les sociétés de sécurité G4S et Broadpectrum (aujourd'hui détenue par le groupe espagnol Ferrovial) chargées d'assurer la gestion, le soutien médical et la sécurité du camp. **L'action collective a été rejointe par 1 905 hommes** ayant été détenus pendant des durées variables entre le 21 novembre 2012 et le 12 mai 2016. Dans leur requête, les plaignants demandent réparation pour les exactions physiques, sexuelles et psychologiques systématiques dont ils ont été victimes de la part du personnel des sociétés ou des habitants de l'île et pour avoir été détenus de manière illégale. Afin d'éviter un long et coûteux procès, le gouvernement australien a accepté, le 14 juin dernier (premier jour du procès), de **verser, avec les sociétés incriminées, 70 millions de dollars australiens (48 millions d'euros environ) pour dédommager les victimes**, dommages et intérêts auxquels s'ajouteront les frais de procédure qui pourraient s'élever à 20 millions de dollars australiens. L'Australie a néanmoins refusé de reconnaître sa responsabilité.

ENTREPRISES (initiatives & controverses)

Biodiversité, justice, papier, Canada, France

Action juridique de Résolu contre Greenpeace : Hachette Livre prend position

Produits forestiers Résolu (PFR), la principale société papetière canadienne, a déposé aux Etats-Unis, le 31 mai 2016, une [plainte](#) à l'encontre de l'association Greenpeace pour « *fraude internationale* » afin de « *solliciter de l'argent plutôt que de sauver l'environnement* » en invoquant la loi dite RICO, à l'origine destinée à lutter contre le crime organisé. PFR **réclame 300 millions de dollars canadiens de dommages et intérêts**. Il s'agit du point d'orgue d'une série de procédures lancées contre l'ONG, plusieurs autres associations et la Rainforest Alliance, qui avait retiré à Résolu la certification FSC (qui garantit une exploitation durable des forêts) à plusieurs de ses exploitations. A la suite de l'appel lancé par Greenpeace, la société Hachette Livre a décidé de prendre position pour encourager le dialogue en mettant dans la balance sa position de client important du papetier. **Le groupe d'édition a publié sur son site Internet la**

lettre que son président, Arnaud Nourry, a adressée au président de Résolu, Richard Garneau, dans laquelle il indique qu'il lui « *paraît plus nécessaire que jamais que des ONG indépendantes comme Greenpeace puissent faire leur travail* ». Il appelle PFR à calmer le jeu dans le conflit qui l'oppose à l'association en recherchant « *d'autres moyens de répondre aux reproches de Greenpeace* ». En cherchant à faire taire ses détracteurs au lieu de s'interroger sur ses pratiques, Résolu n'a pour l'instant réussi qu'à attirer un peu plus l'attention et à s'exposer au risque de perdre des clients.

Biodiversité, océans, pêche

Un appel à la construction d'une filière responsable du thon pour 2020

Des entreprises (Tesco, [Thai Union](#), sa filiale [Petit Navire](#)...), des gouvernements et des associations ont publié une déclaration commune pour encourager l'ensemble des parties prenantes à s'engager résolument dans l'élimination de la pêche illégale du thon et dans la construction d'une filière totalement responsable d'ici à 2020. La *Tuna 2020 Traceability Declaration* a été publiée en marge de la Conférence sur les océans de l'ONU, qui s'est tenue du 5 au 9 juin 2017. Celle-ci visait à définir les conditions nécessaires pour atteindre le quatorzième objectif de Développement durable des Nations unies, qui concerne l'exploitation durable des océans. **Les engagements, non contraignants**, des signataires portent sur la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement du thon, le respect des droits de l'Homme et de l'environnement, et un travail conjoint des entreprises et gouvernements. **Cette déclaration ne suffira vraisemblablement pas à rassurer les associations** qui réclament une meilleure protection des ressources halieutiques. Au contraire, elle devrait les encourager à surveiller davantage les pratiques des grandes compagnies de pêche, afin qu'elles respectent véritablement leurs engagements. Une surveillance déjà attestée par la demande soumise le 2 juin dernier, sous la forme d'une pétition réunissant près de 700 000 signatures, par des militants de l'association Greenpeace devant le siège social de Thai Union, numéro 3 mondial du poisson en boîte.

Partage de valeur, bâtiment, France

Les salariés de Lapeyre dénoncent un montage qui les prive de leur participation aux bénéfices

Un procès s'est ouvert le 6 juin au tribunal de grande instance de Nanterre à la suite d'une plainte déposée en 2012 par 1 776 salariés de Lapeyre (une filiale de Saint-Gobain) contre plusieurs sociétés du groupe. Les syndicats Force ouvrière et CGT dénoncent l'organisation du groupe, **laquelle aurait permis à Lapeyre d'amputer la participation aux bénéfices versée aux salariés de 81 millions d'euros entre 2002 et 2008** (à comparer avec les 19 millions d'euros qu'ils ont effectivement perçus sur la période). En effet, chaque société du groupe vend sa production à Lapeyre SA qui fait distribuer les produits à travers un réseau de magasins moyennant une commission. Mais selon M^c Aline Chanu, l'avocate de la CGT, **les prix de cession et les commissions sont inférieurs à ceux de la concurrence**, ce qui a pour effet de localiser l'essentiel des bénéfices au sein des sociétés Lapeyre SA et K par K SAS qui, n'ayant aucun salarié, n'auraient pas de participation à verser. Selon Lapeyre, qui a effectué une contre-expertise, les prix de cession et de commission sont normaux. Si le procédé n'a rien d'illégal, il pose clairement la question du partage de la valeur créée, fondement de la RSE.

EN BREF

Santé. A la suite de l'étude publiée en début d'année par l'Institut national de la recherche agronomique (INRA, voir [IE n° 257](#)), le comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) a suggéré, le 9 juin, le classement du dioxyde de titane (TiO₂), un additif connu sous l'appellation E171 dans l'agroalimentaire, comme substance suspectée d'être cancérigène de catégorie 2 (c'est-à-dire suspecte d'être cancérigène pour l'homme selon la réglementation).

Pollution, justice. Clotilde Nonez, une parisienne de 57 ans, a porté plainte contre l'Etat français le 7 juin auprès du tribunal administratif de Paris pour « carence fautive ». Elle estime que ses problèmes respiratoires chroniques sont dus à la pollution de l'air et à l'inaction des autorités administratives.

Pollution. Selon une [étude](#) publiée le 13 juin 2017 dans le *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, 12 % des salariés auraient, en France, été exposés à au moins une substance cancérigène en 2009-2010 et 3,5 % à deux substances au moins.

Climat. Dans une récente interview, Jim Barry, responsable mondial de la branche Infrastructure Investment du groupe BlackRock, la plus importante société de gestion mondiale, a déclaré que selon lui, le charbon était mort.

Prix de l'abonnement d'un an à **Impact Entreprises**, soit 22 lettres électroniques : 117 euros.

Adressez vos commandes d'abonnement à : CFIE, 52 bd Ornano – 75018 Paris